

À propos de Consolation,

la bonne volonté ne dispense pas de la réflexion... ni de la responsabilité !

« Je crois à l'Histoire, aux lieux de mémoire, aux régions habitées par des fulgurances antiques qui frémissent encore longtemps, après que le bruit et la fureur se sont tus. »

Michel ONFRAY

Il y a un an, dans ces mêmes colonnes, nous dénoncions les orientations prises par le Conseil d'administration de la Fondation, notamment la nomination d'un gestionnaire aussi coûteux qu'incompétent, heureusement limogé depuis, orientations qui, devons-nous le rappeler, succédaient à trente années d'immobilisme tout aussi destructeur.

Attaché, comme tant de mes concitoyens au rare patrimoine historique du Haut-Doubs, j'étais révolté par autant de sottise et d'inculture. L'ensemble légué, sous Louis XIV, par le dernier des grands Rye aux religieux Minimes, est aujourd'hui menacé d'évaporation par plus de quarante ans d'ignorance, de paresse, d'immobilisme, de rivalités microscopiques et surtout d'irresponsabilité.

Je propose à chaque lecteur de relire *Les Grandes terres montagnonnes de Vennes* de Girard, pour mesurer l'importance historique et culturelle du site. L'on y retrouve l'antique et auguste maison de Rye, puissante et rayonnante famille féodale dont était issu, entre autres personnalités exceptionnelles, l'archevêque Ferdinand de Longwy *dit* de Rye, l'un des grands prélats de la Chrétienté, ardent défenseur de la Franche-Comté lors du Siège de Dole, mais aussi protecteur des arts et réorganisateur du diocèse de Besançon. Je demande à chacun de réfléchir à ce que représente le mausolée en marbre du dernier des Rye, rivalisant de qualité avec les meilleures œuvres sculpturales de la Renaissance à Rome, justement façonné par d'admirables artisans italiens venus dans le Haut-Doubs à la suite de l'alliance Sforza, des ducs de Milan. Songez que ces grands féodaux étaient les héritiers des comtes de La Roche, aux mains desquelles passa le Saint Suaire de Turin, un temps (XV^{ème} siècle) conservé dans nos terres montagnonnes et dont les fresques insuffisamment connues des Terres-de-Chaux, rappellent l'exceptionnelle histoire. Nous avons la chance, dans un Haut-Doubs balayé par le vent, mais dont la culture est aussi souvent balayée par l'ignardise de ses responsables divers, d'avoir pu conserver, outre nos paysages remarquables, quelques bijoux comme le fort de Joux, certaines églises remarquables, un seul village encore préservé (Grand-Combe-Châteleu) et surtout le Cirque de Consolation qui cumule toutes les vertus.

À la fois remarquable par sa spiritualité, son cadre naturel, son histoire et son patrimoine architectural, ce site hautement symbolique risque aujourd'hui, l'évaporation définitive.

N'en déplaise à certains, je dois d'abord rappeler aux membres du Conseil d'administration de la Fondation :

1° Qu'une turbine hydroélectrique se modernise régulièrement. Il existe, en effet, des programmes d'aides publiques de l'État, à hauteur de 1 000 €/kW pour améliorer les vieux sites fatigués, et que s'étant désintéressés du processus, en donnant à ferme la turbine pour un loyer dérisoire depuis des lustres, nos responsables ont agi avec un rare égarement.

2° Qu'une forêt de résineux d'altitude où l'on a pratiqué de volumineux prélèvements

de grumes de qualité doit être préservée de l'envahissement du petit hêtre de chauffage, afin de favoriser la régénération résineuse, sous peine d'être ruinée à terme, ce qui est, hélas, le cas.

3% Qu'une forêt pentue ne trouve son avenir que dans la création de pistes et routes forestières. Rappelons que l'Europe a mis en place, depuis quelques années, des financements très avantageux qui risquent maintenant de se tarir, sans qu'aucune demande de la Fondation n'aie jamais été enregistrée.

4% Que la réalisation de travaux immobiliers pharaoniques, sans examen préalable et approfondi du marché, à une altitude où le froid et la pluviosité se conjuguent pour détourner les visiteurs venus des grandes métropoles, relevait de l'infantilisme.

5% Que le principe de gratuité, cher à l'Église catholique, pouvait être respecté dans la fréquentation de la chapelle, tout en rendant payant parking et autres lieux.

6% Qu'ils sont responsables ensemble et individuellement, tant de la période de dégradation passive que de celle d'agitation ruineuse ayant conduit à la déconfiture actuelle.

7% Que ce sont désormais les mêmes qui nous proposent : soit la location à une Fondation *Hommes de Parole*, probablement très louable puisqu'oeuvrant au rapprochement des Israéliens et des Palestiniens (cette querelle est au cœur de la poudrière mondiale), mais sans beaucoup de rapport avec notre terre catholique ancestrale ; soit la location à la *Fondation du Bon Pasteur*, entité traditionaliste, placée sous l'autorité du Vatican, afin d'y installer un séminaire.

D'abord, nous sommes désormais nombreux à contester la légitimité de ce Conseil qui n'a cessé d'avaliser, depuis quarante ans, toutes les bévues, perdant ainsi, aujourd'hui, toute crédibilité. Ensuite, la division même, au sein de la Fondation, entre le Diocèse que certains disent paradoxalement favorable à l'implantation d'*Hommes de Parole* (<http://www.hommesdeparole.org/>), et l'Association des anciens élèves penchant légitimement du côté du *Bon Pasteur*, ne grandit guère ses responsables. C'est ici, pour moi, l'occasion de rappeler que beaucoup de nos concitoyens sont fatigués des schématismes réducteurs, mais aussi des guerres de chapelles picrocholines et dérisoires d'incompétents en place qui sont systématiquement reconduits. Cette grotesque situation de Consolation me fait penser au triste choix politique des dernières régionales et à la fameuse bourde de Joyandet, chantre derrière le président, de la baisse des déficits et de la dette, qui s'en va, dans le même temps, rallier Haïti en jet privé, pour 116 500 €...

Enfin, il existe certainement une troisième voie, sans sortir du giron de l'Église, au-dessus de ses querelles intestines, respectueuse de l'identité locale, protectrice du patrimoine, culturellement acceptable et néanmoins ouverte vers l'extérieur. C'est pourquoi le présent billet se veut un appel au Tribunal, lui demandant instamment un délai supplémentaire de six mois, avant d'adopter une solution définitive, mais aussi un appel aux bonnes volontés pour trouver un repreneur, titulaire d'un vrai plan d'action.

François-Louis A'WENG